

Informations de base	
2016/2515(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation humanitaire au Yémen Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence Zone géographique Yémen	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/01/2016	Débat en plénière		
25/02/2016	Décision du Parlement	T8-0066/2016	Résumé
25/02/2016	Résultat du vote au parlement		
25/02/2016	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2515(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0147/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0151/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0152/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0153/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0155/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0158/2016	01/02/2016	
Proposition de résolution		B8-0160/2016	01/02/2016	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0066/2016	25/02/2016	Résumé

Résolution sur la situation humanitaire au Yémen

2016/2515(RSP) - 25/02/2016 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 449 voix, 36 voix contre et 78 abstentions, une résolution sur la situation humanitaire au Yémen.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement rappelle que l'intervention militaire au Yémen menée, à la demande du président yéménite Abd Rabbuh Mansur Hadi, par l'Arabie saoudite, qui a utilisé des bombes à fragmentation bannies au niveau international, a engendré une situation désastreuse sur le plan humanitaire dont le pays tout entier subit les conséquences.

Jusqu'ici, au moins 5.979 personnes ont trouvé la mort, près de la moitié d'entre elles des civils, et 28.208 personnes ont été blessées.

Pour les députés, l'aggravation alarmante de la situation humanitaire au Yémen est causée par le conflit intérieur préexistant et par l'intensification des frappes aériennes de la coalition menée par l'Arabie Saoudite.

Dans ce contexte, le Parlement se dit vivement préoccupé par la situation ainsi que par le blocus naval imposé au Yémen. Cette situation chaotique engendre par ailleurs une instabilité exploitée par des organisations terroristes et extrémistes telles que le groupe État islamique et AQPA, ainsi que la déstabilisation et les exactions des Houthis, qui sont soutenus par l'Iran.

Action humanitaire : le Parlement souligne la nécessité de coordonner l'action humanitaire sous l'égide des Nations unies, et presse toutes les parties de permettre l'entrée sur le territoire de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant et de toute autre aide dont la population a besoin d'urgence.

Le Parlement demande **une trêve humanitaire** pour permettre l'acheminement en urgence de l'aide ainsi que le respect du droit humanitaire international et le droit international en matière de droits de l'homme. Il rappelle à toutes les Parties que les hôpitaux et le personnel médical sont expressément protégés en vertu du droit humanitaire international et que le fait de cibler délibérément des civils et l'infrastructure civile constitue un crime de guerre.

Dans la foulée, le Parlement invite la VP/HR à œuvrer pour imposer **un embargo européen sur les armes à l'Arabie saoudite** compte tenu de la gravité des accusations qui pèsent sur elle au regard de la violation des droits humanitaires au Yémen.

Pour une solution négociée : le Parlement est d'avis que l'Arabie saoudite et l'Iran ont un rôle clé à jouer dans la résolution de la crise, et exhorte les deux Parties à collaborer pour mettre fin aux combats au Yémen. Pour les députés, seule **une solution politique négociée et exempte de toute exclusive** pourrait rétablir la paix et préserver l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen. Il invite toutes les Parties à engager dans les plus brefs délais un nouveau cycle de négociations de paix sous l'égide des Nations unies.

Le Parlement soutient enfin les efforts déployés par Ismail Ould Cheikh Ahmed, l'envoyé spécial des Nations unies, pour organiser des négociations de paix sous l'égide des Nations unies.